

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **24.06.10**

Date de convocation : 3 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre

Le 10 septembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean		X	
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	Monsieur Alain ASTRUC
JEANJEAN René		X	
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Madame Isabelle RECOULIN a été désignée secrétaire de séance.

FINANCES
Suppression de la régie de recettes "SDEE participation"

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical les modalités de fonctionnement de la régie de recettes, créée par le SDEE en février 1999 pour la perception de participations liées à la réalisation d'extensions du réseau de distribution publique d'électricité.

Il expose ensuite aux membres du Bureau Syndical le rapport de contrôle de cette régie de recettes, réalisé par le Service de Gestion Comptable de Mende le 4 juillet 2024, qui préconise de procéder à sa suppression.

Afin de tenir compte des observations du rapport précité, tout en assurant la finalisation des dossiers déjà engagés, il est proposé aux membres du Bureau Syndical :

- ✓ de modifier dès à présent, pour tout nouveau projet, les modalités de gestion administratives et financières des travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité, avec l'émission d'un titre de recettes adressé au demandeur, dès le commencement d'exécution des travaux ;

- ✓ d'acter de la suppression de la régie de recettes au 31 décembre 2025, pour permettre la clôture des dossiers en cours.

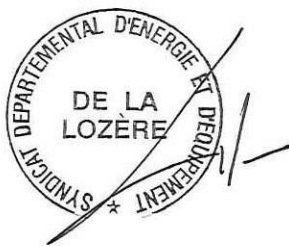
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE le principe d'émission d'un titre de recettes adressé au demandeur de travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité, dès le commencement d'exécution des travaux et pour tout nouveau projet ;

DÉCIDE de supprimer la régie de recette "SDEE participation" au 31 décembre 2025.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



La Secrétaire de séance
Isabelle RECOULIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Isabelle Recoulin".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20240912-20240610-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2024